

Projet de politique nationale des ressources et des usages du sous-sol

Consultation du public - Note de présentation

1. Contexte de l'élaboration de la politique nationale

La politique nationale des ressources et des usages du sous-sol est un nouvel outil introduit par l'article 68 de la loi n° 2021-1104 du 22/08/2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La politique prend en compte plusieurs grands documents stratégiques (plan pluriannuel de l'énergie, plan de programmation des ressources, stratégie nationale de la transition vers l'économie circulaire) et elle devra être déclinée dans les documents de planification régionaux.

Elle est composée de plusieurs volets :

- des orientations nationales de gestion et de valorisation des substances identifiées dans le sous-sol ;
- des orientations relatives aux approvisionnements en provenance d'un Etat non membre de l'Union européenne en ressources primaires et secondaires ;
- une annexe qui effectue un recensement des substances du sous-sol ;
- une annexe relative aux techniques d'exploration et d'exploitation.

2. Contenu de la politique nationale

Elaborée par le ministre chargé des mines, elle vise à formuler la stratégie de l'Etat sur la gestion des ressources et des usages du sous-sol national ainsi que de ses approvisionnements en matières premières.

Sont concernées par cette politique les substances de mine, de carrière à terre et en mer, la géothermie ainsi que les stockages souterrains de gaz, d'hydrocarbures et de CO₂.

Cette première version de la politique nationale est composée d'un rapport comportant les orientations nationales ainsi que de deux annexes.